

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière

### « Fruitière de gestion forestière Haut-Jura »

**Lundi 11 décembre 2017 à 14h30 à la salle polyvalente de  
Fort-du-Plasne**

#### Membres présents :

- \* Monsieur Christian CAMELIN, Président de la Fruitière
- \* Monsieur Louis BONNAMOUR, Vice-Président de la Fruitière
- \* Monsieur Jean-Pierre THOUVEREZ, membre titulaire du Conseil Syndical de la Fruitière
- \* Monsieur Alain BLANCHET
- \* Madame Simone GUY

1

#### Membres ayant donné pouvoir :

- \* Monsieur Daniel BAILLY-COMTE
- \* Monsieur Christian BLONDEAU ET COPRO
- \* Madame Cécile BOUVET
- \* Monsieur Gérard CAMELIN
- \* Monsieur Gérard CAMELIN ET COPRO
- \* Madame Christiane DAUDIER
- \* Monsieur Denis GIROD
- \* Madame Lucette JESECK ET COPRO
- \* Monsieur Jacques LABOURIER
- \* Monsieur Arnaud MERIC DE BELLEFON ET COPRO
- \* Monsieur Jean NOIR
- \* Madame Colette SIMUNIC, membre suppléant du Conseil Syndical de la Fruitière
- \* Madame Claude VUAILLAT

Participaient également à la réunion, Mme. Laurine OLLIVIER, M. Thomas LEPLAIDEUR, M. Camille DION et M. Jean AYELLO de l'ADEFOR 39 ainsi que le gestionnaire Franck CRETIN.

#### Ordre du jour :

- \* Rapport moral 2017 du Président
- \* Rapport d'activités 2017 et programmation 2018
- \* Rapport financier 2017
- \* Cotisations 2018 : proposition de changement et vote du nouveau règlement intérieur
- \* Budget prévisionnel 2018
- \* Questions diverses

Avec 18 voix présentes ou représentés, le Quorum n'est pas atteint et l'Assemblée a attendu une heure avant de pouvoir délibérer valablement, tel que le prévoit les statuts.

Christian CAMELIN, président de la Fruitière, ouvre la séance.

## Rapport moral 2017 du Président, Christian CAMELIN

« Merci aux peu de participants qui ont bravés les intempéries »

Chaque participant s'est présenté.

« Merci à l'équipe ADEFOR : Laurine, Thomas, Jean et Camille. Merci à Franck CRETIN, notre gestionnaire élu depuis juillet cette année.

Notre Fruitière a 2 ans d'existence (elle a été créée en décembre 2015). Son périmètre d'origine est Arcade et cet été nous avons voté l'extension du territoire d'adhésion de la Fruitière. Aujourd'hui, notre Fruitière regroupe 52 adhérents pour 269 ha.

En terme de financements, la communauté de communes Station des Rousses a voté contre un soutien à la Fruitière mais laisse chaque communes décider. La communauté de communes Saint-Claude est toujours en attente.

2017 a aussi été l'année de la mise en place d'un appel à candidatures qui a débouché sur le choix de Franck CRETIN comme gestionnaire de la Fruitière pour la période 2017-2020. Aujourd'hui nous attendons son attestation de gestionnaire professionnel forestier que la DRAAF doit lui délivrer »

Nous attendons la certification CRPF et l'attestation de la DRAAF quant à la validation de la qualification de Franck CRETIN. Il s'avère que tout est ok Mais Frank ne nous a pas apporté Le document ce jour.....en attente de nous Le présenter

## Rapport d'activités 2017 et programmation 2018

La Fruitière compte au 11 décembre 2017 52 adhérents pour 269 ha et elle a développé les actions suivantes en 2017 :

- \* Prospection de nouveaux adhérents : 47 visites individuelles ont été effectuées (Laurine et Camille) et 2 réunions d'informations Fruitière ont été tenues. Ces visites ont permis l'adhésion de 16 propriétaires supplémentaires représentant 69 ha.
- \* Utilisation du site internet de la Fruitière ([www.fruitiere-gestion-forestiere.fr](http://www.fruitiere-gestion-forestiere.fr)) : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, voici les statistiques du site :
  - o Il a été visité 288 fois par 170 utilisateurs différents.
  - o 944 pages ont été vues
  - o Une visite dure en moyenne 3min44

- Le taux de rebond (quand une personne quitte le site après n'avoir qu'une page) est de 47% (la moyenne des sites internet étant entre 40 et 50%)
- ★ Extension de la Fruitière (*pour plus d'informations, voir le compte-rendu de l'Assemblée du 26 juillet 2017 disponible sur le site internet, onglet Documentation/Compte-rendu*) : initialement créée sur Arcade, la Fruitière a voté son extension à tout le Haut-Jura lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juillet 2017. En effet, la Fruitière avait des demandes d'adhésion en dehors d'Arcade auxquelles ses statuts ne permettaient pas de répondre (car pas dans le périmètre d'adhésion). De plus, pour devenir autonome la Fruitière a besoin de s'agrandir, d'avoir davantage d'adhérents pour avoir plus de moyens financiers. Pour ces raisons, la Fruitière englobe désormais les 5 communautés de communes suivantes : Arcade, Haut-Jura Saint-Claude, Station des Rousses, Jura Sud et Grandvallière.

Pourquoi sur tout le Haut-Jura ? Parce que sur ce territoire on retrouve les mêmes types de peuplements que sur Arcade : les résineux de qualité sont destinés, principalement, à la construction, quant au hêtre, il est utilisé comme bois de chauffage. De plus, afin de simplifier la gestion de l'association, l'Assemblée a choisi d'étendre la Fruitière et de former une seule Fruitière de gestion forestière sur le Haut-Jura. Ainsi, une seule Assemblée Générale de propriétaires sera organisée et un seul Conseil Syndical sera formé.

Le schéma adopté lors du 26 juillet est le suivant :

Une communauté de communes est considérée comme un massif. Chaque massif aura son propre Plan Simple de Gestion concerté et son propre gestionnaire (qui pourra être ou pas différent selon les massifs).

- ★ La prospection de nouveaux adhérents est désormais réalisée par 4 agents de l'ADEFOR 39 :
  - Laurine OLLIVIER pour le secteur Arcade
  - Camille DION pour le secteur Jura Sud – Moirans
  - Jean AYELLO et Camille DUSSOUILLEZ pour le secteur Grandvaux.
- ★ Appel à candidatures pour le choix du gestionnaire (*pour plus d'informations, voir le compte-rendu de l'Assemblée du 26 juillet 2017 disponible sur le site internet, onglet Documentation/Compte-rendu*) : il a été lancé en juillet 2017. Trois gestionnaires ont répondu et Franck CRETIN a été élu à l'unanimité lors de l'Assemblée du 26 juillet 2017. M. CRETIN a signé la convention de partenariat qui définit notamment les délais d'interventions, le choix d'entrepreneurs de travaux forestiers locaux et certifiés, une gestion durable, et la qualité des exploitations.

M. CRETIN annonce qu'il souhaite pérenniser sur la Fruitière une équipe de bûcherons, dont il connaît les compétences et le travail de qualité. Il précise également qu'une exploitation soigneuse se rémunère davantage qu'une exploitation classique.

- ★ Le Plan Simple de Gestion concerté de la Fruitière a été déposé pour agrément au Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne-Franche-Comté et qu'il sera débattu en conseil de centre durant le 1<sup>er</sup> semestre 2018.

- \* Recherche de financements : La Fruitière a, pour le moment, besoin de financements extérieurs pour :
  - o La gestion et l'organisation de l'association (préparation des conseils syndicaux, des assemblées générales, rédaction des compte-rendus, mise à jour des nouveaux adhérents,...)
  - o La prospection, les visites-conseil pour convaincre de nouveaux adhérents, la création d'outils de communication
  - o Le suivi des parcelles et des exploitations, en lien avec le gestionnaire.

Pour la période juillet 2017 – juin 2018, la Fruitière (via le financement des postes de Laurine OLLIVIER et Camille DION) bénéficie des financements suivants :

- o Région Bourgogne-Franche-Comté : 40 000 €
- o Chambre d'Agriculture du Jura : 20 000 €
- o Communauté de communes Jura Sud : 10 000 €
- o Communauté de communes Grandvallière : 10 000 €

La communauté de communes Station des Rousses a voté contre un financement inter-communal, préférant laisser le choix à chacune de ses communes. La communauté de communes Saint-Claude ne s'est pas encore prononcée.

- \* En 2017, 7 conseils syndicaux se sont tenus.

## Bilan des actions 2017

En 2017, 43 ha ont été passés en coupe, ce qui représente :

- \* 10 propriétaires
- \* Un volume résineux exploité de 1021 m<sup>3</sup>
- \* Un volume feuillu exploité de 1907 m<sup>3</sup>
- \* Une rémunération pour les propriétaires de 96 450 €
- \* Un chiffre d'affaires pour les Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) de 59 000 €
- \* Le conseil syndical a commencé à mettre en place un suivi des chantiers, en visitant notamment une exploitation d'arbres secs sur Morbier gérée par Cédric COLOMBATTO et Stéphane ARBEZ. Le conseil syndical est satisfait de cette exploitation tant au niveau de l'abattage, du débusquage, du débardage que de l'attention prêtée aux arbres et à la régénération présents.

## Programmation prévisionnelle 2018

Pour l'année 2018, voici les actions prévues :

★ Gestion forestière :

- 69 ha de coupes programmés (dont 44 ha de report de 2017), 17 propriétaires sont concernés
- 39 ha de travaux sylvicoles programmés (dont 17 ha de report de 2017), 15 propriétaires sont concernés

Les reports de 2017 sont dus au chevauchement de gestionnaire sur l'année 2017 (de janvier à juin 2017, les gestionnaires de la Fruitière étaient COFORET et Forêts & Bois de l'Est, et de juillet 2017 à juin 2020, c'est Franck CRETIN).

Les propriétaires concernés seront contactés par Laurine OLLIVIER.

5

- ★ Mise en place d'une convention avec des sangliers. Les statuts de la Fruitière précise que l'association a, entre autres, pour mission de « participer au développement de son territoire, favoriser les multiples usages du bois, promouvoir la culture forestière et ses savoirs,... ». Dans ce cadre-là, la Fruitière souhaite mettre un partenariat avec des sangliers du Haut-Jura (Christian GRENARD à Lajoux et Bruno CRETIN aux Rousses).  
Pour les propriétaires, il ne s'agira pas de faire quelques bénéfices en vendant des sangles. Dans la pratique, comme les bois sont vendus le plus souvent sur pied, le sanglier rétribue le bûcheron/débardeur et le scieur/acheteur des bois. Cependant, l'intérêt pour la Fruitière est de valoriser un produit dans un esprit de filière locale. Aussi, chaque année autour du programme des coupes du Plan Simple de Gestion, nous pouvons proposer à notre sanglier partenaire un volume de coupes possible. A lui de vérifier, s'il peut en tirer des sangles. Grâce à ce partenariat, les sangliers deviendront également des ambassadeurs de la Fruitière.
- ★ Après agrément du plan de gestion : adhésion collective à PEFC et au syndicat. L'idée est que ce ne soit plus les propriétaires un par un qui adhère mais la Fruitière pour le compte de ses adhérents.
- ★ Mise en place d'un suivi de chantiers : chaque année, la Fruitière, via le Conseil Syndical ou une commission spéciale, contrôlera 5 chantiers tirés au hasard. De plus, à la demande d'un propriétaire, un (ou des) chantier supplémentaire pourra être contrôlé.
- ★ Prospection de nouveaux adhérents : la prospection de nouveaux adhérents est désormais réalisée par 4 agents de l'ADEFOR 39 :
  - Laurine OLLIVIER pour le secteur Arcade
  - Camille DION pour le secteur Jura Sud – Moirans
  - Jean AYELLO et Camille DUSSOUILLEZ pour le secteur Grandvaux.

## Rapport financier 2017

La Fruitière termine l'année 2017 par un résultat positif de 2 112,48 €.

Le total des charges en 2017 a été de 1 385,40 € :

- Cotisation carte de dépôt de chèque : 7,60 €
- Changement de statuts au journal officiel : 31 €
- Forfait entretien site internet : 346,80 €
- Mise à disposition des agents ADEFOR 39 : 1 000 €

Le total des produits de 3 497,88 € € :

- Cotisations 2017 : 2 043,46€
- Excédent 2016 : 1454,42 €

## Cotisations et budget prévisionnel 2018

### Cotisations 2018

En 2017, les cotisations sont de 20 € par compte de propriété + 6 € par ha. Or ce système est désavantageux pour les propriétaires qui ont plusieurs comptes de propriété (actuellement 6 au sein de la Fruitière), tout en ayant des parcelles voisines.

La proposition suivante est faite à l'Assemblée :

Si un seul compte de propriété : 20 € + 6 €/hectare

Si deux comptes de propriété : 30 € + 6 €/hectare

Si trois comptes de propriété ou plus : 35 € + 6 €/hectare

**Après débat, l'Assemblée vote à l'unanimité pour ce changement de cotisations.**

Le montant des cotisations annuelles est décrit dans le règlement intérieur.

**L'Assemblée vote également à l'unanimité le changement de règlement intérieur** (le nouveau règlement intérieur est joint à ce compte-rendu).

### Budget prévisionnel 2018

Le budget prévisionnel 2017 proposé est le suivant :

#### CHARGES

Type de charges	Type de charges	Montant	Montant
Frais de	Envoie courrier Conseil Syndical x3	60,00 €	279,76 €

<b>fonctionnement</b>	Envoie Compte-rendu Conseil Syndical x3	102,00 €	
	Envoie courrier AG x1	40,80 €	
	Envoie compte-rendu AG x1	69,36 €	
	Frais de gestion de compte bancaire	7,60 €	
<b>Frais de personnel</b>	Mise à disposition des agents ADEFOR 39	1 000,00 €	<b>1 000,00 €</b>
<b>Investissement</b>	Maintenance site internet	346,80 €	<b>2 925,72 €</b>
	Communication et développement	2 578,92 €	
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>4 205,48 €</b>	

## PRODUITS

	Nature	Produits
<b>Ressources propres</b>	Excédent 2017	2 112,48 €
	Cotisations des membres	2 093,00 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>4 205,48 €</b>

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, le Président conclut cette assemblée et remercie encore toutes les personnes présentes.

Fait à Champagnole, le 13 décembre 2017

Christian CAMELIN  
Président de la Fruitière

